

## PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES

### CONVENTION DE PRET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX A UN PARTICULIER

NOM – PRENOM : .....

Adresse : .....

Tél. .... Mail : .....

Période d'utilisation : du vendredi ..... au lundi .....

Matériel emprunté	Quantité totale	Nombre départ	Nombre retour	Etat
Plateaux 3,60 m (8 à 10 pers)	20			
Tréteaux	60			
Tables pliantes 2m (6 pers)	10			
Chaises	140			
Bancs 3.60m	38			

Toute demande de matériel devra parvenir en mairie **avant le mardi matin de la semaine précédant le prêt (10 jours avant la manifestation).**

Documents demandés

- Une caution de 100 € à l'ordre du Trésor Public
- Une attestation de responsabilité civile
- ✓ Le matériel sera contrôlé au départ et au retour ; en cas de dégradation, la caution sera retenue en totalité ou en partie. **La caution est restituée après un délai d'une semaine.**

L'emprunteur se présente au local des Services Techniques, rue du Docteur Paugam (Brignogan) muni de ce document validé par la mairie, pour la prise en charge et le retour.

Prise en charge du matériel : vendredi (ou veille de jour férié) : 13 h 45

Retour prévu : lundi (ou 1er jour après jour férié) : 13 h 45

Les matériels ne pourront être délivrés ou rendus qu'à ces heures.



Le transport et l'installation sont à la charge de l'emprunteur.

Chaque personne devra s'organiser pour récupérer le matériel à l'endroit prévu et à l'heure convenue.

En cas de non-respect de l'heure, et de l'absence de présentation de ce document, le matériel ne sera pas délivré.

A Plouneour-Brignogan-Plages, le .....

Emprunteur Nom Prénom	Mairie	Contrôleur, nom prénom
Signature	Signature	Signature

RETOUR MATERIELS :

Le contrôleur atteste que le matériel a été rendu au complet et intact

A PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, le .....

Signature du contrôleur .....